



MINISTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET DU MINISTRE

N/Réf. : 720/CAB/0738/2020

**PROROGATION DU COMMUNIQUE OFFICIEL RELATIF A LA SUSPENSION DES VOLS  
INTERNATIONAUX AU BURUNDI**

Subsidiairement au communiqué numéro 720/CAB/710/2020 du 21/3/2020 relatif à la suspension des vols internationaux au Burundi pour une période de sept (07) jours **à partir du 21 mars 2020 à 23h59 minutes jusqu'au 28 mars 2020 à 23h59minutes**, et après évaluation de l'évolution de la situation ;

Le Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'aménagement du Territoire informe la communauté tant nationale qu'internationale que la mesure de suspension des vols internationaux au Burundi est prorogée d'une période de **sept (07) jours à partir du 28/03/2020 à 23h59 minutes heure de Bujumbura**.

Nous rappelons que cette mesure ne concerne pas les vols cargo, les vols ambulances (évacuation sanitaire), les vols pour actions humanitaires et les vols diplomatiques ; et qu'elle pourra être revue en fonction de l'évolution de la situation.

**LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

  
**Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA**

